

Sexe: l'impunité des clients de mineures en question

Les clients, pourtant passibles de poursuites criminelles lorsque les victimes ont moins de 15 ans, restent peu poursuivis en France

ENQUÊTE

Sexeaddicte43, c'est son pseudo, est un client pointilleux. Après chacun de ses rapports tarifés, obtenus via le site Internet Sexemod.com, il tient à laisser de longues évaluations. La fidélité des photos, la propreté du lieu, l'«enthousiasme» lors de la prestation... Il note avec précision les femmes. A Ibitissem75, il a mis 15/20: «Elle fait le nécessaire mais reste assez mécanique, manque un peu de passion», entérine-t-il. Autre client et autre pseudo, Harder888 est moins loquace: «La demoiselle est très gentille, elle vous laisse vous faire plaisir à votre guise en prenant le sien et vous vider comme vous en avez envie.» Mais il tient à prévenir: «Attention messieurs, elle est très très jeune!»

Cette alerte est parvenue jusqu'aux enquêteurs de la brigade de protection des mineurs de Paris, qui ont ouvert une enquête autour de la «fiche» d'Ibitissem75. Ibitissem n'existe pas vraiment, c'est un alias géré par Mansour C., surnommé «Bilel», 37 ans, désormais mis en examen pour «traite aggravée», «proxénétisme aggravé», «viol sur personne se livrant à la prostitution», «viol sur mineur de 15 ans» et «provocation directe de mineur à l'usage de stupéfiants». Entre mai et début novembre, date de son arrestation, Bilel est soupçonné d'avoir exploité au moins cinq jeunes filles mineures, âgées entre 13 et 17 ans.

Trois d'entre elles avaient moins de 15 ans. Dans ce cas, la législation sur le viol se veut offensive: depuis le 21 avril 2021, la loi Billon établit qu'aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant de cette tranche d'âge. Née en novembre 2010, Emma évoque une dizaine d'hommes par nuit. Née en 2012, Elsa en décrit un à deux par jour.

Si Mansour C. est en détention provisoire, les nombreux clients d'Elsa, Emma et les autres (leurs

prénoms ont été modifiés) ne sont pour l'instant pas incriminés dans l'information judiciaire ouverte à Paris le 14 novembre. Pourtant, certains d'entre eux ont été facilement identifiés grâce aux lignes téléphoniques utilisées par Bilel. Musicien, informaticien, agent immobilier, ils échappent à ce stade au qualificatif sociétal et pénal de «pédocriminels», inhérent à ceux commettant des violences sexuelles sur des mineurs.

«Efficacité procédurale»

Ce choix procédural est récurrent. Même si la législation permet de les renvoyer devant une cour criminelle pour viol, les clients sont en grande majorité ignorés, de temps à autre entendus, et seulement très ponctuellement poursuivis au tribunal correctionnel pour «recours à la prostitution de mineurs». Une expression consacrée et utilisée par tous qui suppose à tort un consentement des jeunes filles et montre que la mauvaise appréhension de cette criminalité est aussi sémantique: il est légalement impossible d'être mineure et prostituée.

Ainsi, deux magistrats du parquet général de Paris ont établi au cours d'une étude sur le sujet qu'en 2024, seulement 230 hommes ont été poursuivis pour ce délit, alors qu'elles estiment qu'au moins 15 000 mineures sont exploitées sur tout le territoire. «Les clients sont principalement entendus comme témoins. Ce choix est motivé par l'efficacité procédurale:

Deux magistrats du parquet général de Paris estiment qu'au moins 15 000 mineures sont exploitées sur tout le territoire

cela permet d'établir les faits de proxénétisme, qui sont parfois très difficiles à caractériser», expliquent Anne-Dominique Merville et Laure Vermeersch. Elles souhaitent faire évoluer la jurisprudence sur l'enjeu de la démonstration de la minorité des victimes et sur les clients à l'endroit desquels elles estiment qu'il n'y a pas suffisamment de poursuites.

Concrètement, il suffit souvent qu'un client assure qu'il ne savait pas pour faire tomber la minorité, même en correctionnelle. Exemple, en février, au tribunal correctionnel de Laon, où un homme de 33 ans était jugé pour ce délit. Sa victime affirmait avoir 18 ans, elle n'en avait que 14. L'homme nie les faits. L'Aisne nouvelle retranscrit les propos de son avocat: «Elle parlait alors avec une maturité incroyable pour une gamine de 14 ans, d'autant plus qu'elle était maquillée, et donnait plus l'impression d'être anorexique que d'être une adolescente.» L'homme a été relaxé.

Poursuivre les clients pour viol devant une cour criminelle lorsque les filles ont moins de 15 ans reste donc souvent un vœu pieux. «Cela m'arrive d'envoyer à des personnes de confiance les photos des jeunes filles pour leur demander de deviner leur âge, pour voir si je peux porter à l'audience le fait que ça se voit qu'elles sont beaucoup trop jeunes et donc touchées par la présomption de non-consentement», confie Jean-Baptiste Bladier, procureur de Meaux (Seine-et-Marne), ressort où cette criminalité explose, avec les hôtels et

les locations courte durée autour du parc d'attractions Disneyland Paris: + 28 % en un an.

Pour l'avocat toulousain Jonathan Bomstain, «c'est une hérésie absolue. On ne me fera pas croire qu'on peut prendre une gamine de 13 ou 14 ans pour une majeure. C'est de la pédocriminalité et face à ça, on est au degré zéro de la réponse pénale». Sa consœur au barreau de Seine-Saint-Denis Clarisse Carounanidy défend elle aussi des dizaines de très jeunes filles dans ce type de dossiers: «Les clients, au maximum, on leur remonte les bretelles en alternative aux poursuites. Mais il faut bien admettre que si on devait poursuivre tous les clients pour viol, les cours d'assises seraient pleines.» Débordés, les policiers se retrouvent donc à «prioriser».

«J'ai fait confiance au site»

A Toulouse, une enquête d'ampleur a ainsi abouti au démantèlement de deux réseaux de proxénétisme exploitant sexuellement des adolescentes, et à la condamnation de 13 de leurs membres, dont l'un à quatorze ans de prison, en octobre. Dans ce dossier, où les clients se comptent par centaines et l'une des victimes avait à peine 13 ans, les enquêteurs ne sont allés chercher que quatre noms: ceux aux «pratiques atypiques» ou demandant des rapports non protégés, précise leur rapport. Seuls deux ont été entendus, «faute de parvenir à contacter» les autres.

L'un est un chauffeur routier de 51 ans. Pour 80 euros, il voulait «se faire sodomiser à l'aide d'un «gode

«Si on devait poursuivre tous les clients pour viol, les cours d'assises seraient pleines»

CLARISSE CAROUNANIDY
avocate

ceinture» durant vingt minutes» et «manger son sperme ou se faire enculer avec», précise le procès-verbal des gendarmes retranscrivant les échanges entre le client et le numéro de téléphone, qu'il a trouvé sur une annonce en ligne. A 16 h 49, ce 10 décembre 2023, il est en bas de l'immeuble où une jeune fille 16 ans est exploitée sexuellement. A 17 h 23, il ressort et lui envoie un message de remerciement ponctué d'un «princesse». Il écopera d'une simple mesure alternative aux poursuites, une composition pénale l'obligeant à suivre un stage de sensibilisation contre les infractions à caractère sexuel. Pour la minorité, lui aussi affirme qu'il ne savait pas.

Au fil des auditions devant les enquêteurs et des audiences devant les tribunaux du peu de clients à qui des comptes sont demandés, le même axe de défense se répète: jamais ils n'y seraient allés s'ils avaient eu connaissance de leur âge. Démonstration dans le Val-d'Oise. Ils sont technicien, restaurateur, livreur, sans emploi, chauffeur, serveur; ont entre 23 et

46 ans; la majorité n'a pas de casier, certains ont des enfants. Tous les six ont eu «recours à la prostitution d'une personne mineure» au printemps 2022 et sont interrogés pour cela par l'officier de police judiciaire dans le cadre d'une affaire de proxénétisme aggravé. Tous reconnaissent avoir payé, mais aucun n'assume avoir eu connaissance de l'âge de la victime: Inaya a 14 ans.

«J'ai fait confiance au site», explique le chauffeur de 40 ans qui s'est présenté à 15 h 40, un mercredi, sur un parking pour une fellation non protégée à 60 euros avec une enfant. «Vous a-t-elle dit son âge?», lui demande le policier. «Non.» Il n'a pas demandé non plus. «Elle m'a dit qu'elle avait 18 ans», insiste un autre quadragénaire, père de trois enfants. Lui l'a vue au moins trois fois «pour fellation et rapport», certains non protégés. «Effectivement, sur vos photos, elle fait plus jeune», lâche-t-il aux enquêteurs. «Il était tard et il faisait sombre», tente de se justifier un autre encore, un livreur de 23 ans, qui a «dû dépenser dans les 80 euros» cette nuit-là, dans un hôtel.

Un restaurateur de 46 ans ferme le ban des interrogés. Lui a payé 50 euros pour une fellation. Pour lui, comme pour les autres, «elle était majeure»: «J'aurais dû me poser plus la question mais sur le moment, non.» Aucun de ces hommes n'a été poursuivi pénalement dans cette procédure, malgré les 14 ans d'Inaya. ■

LORRAINE DE FOUCHER,
THOMAS SAINTOURENS
ET LUCIE SOULLIER

Une santé mentale «très dégradée» des personnes prostituées

Selon une étude, plus de la moitié (51 %) des personnes en situation de prostitution présentent des risques de symptômes dépressifs

C'est une photographie inédite, portant sur la santé des prostituées, qu'offre l'étude Aspire (accès aux soins, santé et prostitution), présentée mardi 25 novembre par le Mouvement du Nid, une association qui accompagne environ 1 800 personnes en situation ou en sortie de prostitution chaque année. Elle vient appuyer leurs observations de terrain d'une santé mentale «très dégradée» de ce public. Pour réaliser cette recherche «coconstruite avec des personnes concernées», l'association a travaillé avec Fabienne El-Khoury, chercheuse en épidémiologie sociale à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et à Sorbonne Université, accompagnée d'une psychologue traumatologue, en lien avec

ses équipes et celles de l'Amicale du Nid, une autre association, dans 29 villes.

L'enquête puise ses enseignements du «vécu expérientiel des femmes»; 258 prostituées ou «survivantes de la prostitution» (dont 238 femmes) ont participé par le biais d'un questionnaire, et 45 entretiens ont été menés, d'avril à juillet, auprès de certaines d'entre elles et des travailleurs sociaux qui les accompagnent. Parmi les répondantes, 81 % sont sorties de la prostitution, 72 % sont mères de famille, et 96 % sont étrangères.

L'étude documente, en premier lieu, les parcours de violences de ces femmes. 95 % rapportent, en effet, au moins une violence subie en dehors de la prostitution (pour 85 %, ce sont des violences sexuelles), souvent plusieurs cumulées.

Il peut s'agir d'inceste, de violences conjugales ou intrafamiliales, de violences rencontrées lors de leur parcours migratoire. Ce vécu de violences antérieures, massivement partagé, «est amplifié par les traumatismes provoqués par les clients proxénètes et les proxénètes», complète Pauline Spinazze, coordinatrice de l'étude. Par exemple, 85 % des répondantes affirment avoir été forcées par un client, au moins une fois, à des actes dont elles n'avaient pas envie.

Renoncement aux soins

Cette forte prévalence de violences, qui remontent parfois à l'enfance, a déjà été documentée dans des travaux de recherche sur la prostitution. Mais, cette fois, l'étude Aspire fait le lien avec l'état de santé global de celles qui exer-

cent cette activité. «On voit à quel point cela impacte les personnes dans leur entièreté, qu'il s'agisse de leur santé physique, sexuelle, gynécologique et mentale», souligne Pauline Spinazze.

Parmi les faits saillants figure leur surexposition aux psychotraumatismes. Selon l'étude, plus de la moitié (51 %) d'entre elles présentent des risques de symptômes dépressifs, 62,5 % des symptômes de stress post-traumatique, 72 % témoignent d'un sommeil troublé, voire très agité, et la même proportion souffre d'au moins un trouble alimentaire.

L'étude dessine «in fine une réalité marquée par l'accumulation de maux, les inscrivant dans un état de souffrance quasi chronique». 68 % d'entre elles rapportent d'un à six problèmes de santé. «Elles ex-

priment souvent beaucoup de fatigue, des maux de dos, de tête, et une très grande tristesse», précise Pauline Spinazze.

L'enquête fait, par ailleurs, état d'un dépistage des maladies infectieuses plutôt bon: 66 % se font dépister au moins une fois par an. Leur recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est fréquent: 59 % des personnes interrogées ont avorté au moins une fois, avec une moyenne de deux IVG par femme environ, une proportion trois fois plus élevée que pour l'ensemble des femmes.

Au-delà du tableau clinique, l'étude aborde les obstacles considérables auxquels ces femmes sont confrontées dans leur accès aux soins, qui ont trait à leur précarité économique, aux violences institutionnelles qu'elles rencon-

trent, à des freins psychologiques... Bon nombre d'entre elles, étrangères (la majorité vient d'Afrique subsaharienne), évoquent des difficultés liées à la barrière de la langue, mais aussi un renoncement aux soins lié à leur statut de sans-papiers.

Autant d'enseignements qui viennent appuyer le plaidoyer du Mouvement du Nid en faveur de leur mission, qui consiste à proposer un accompagnement global, notamment lors de la sortie de prostitution. «L'examen des données suggère que la sortie des violences – et donc d'une situation prostitutionnelle – peut être associée à une amélioration du bien-être», à la condition d'un suivi spécialisé en psychotraumatisme, mentionne d'ailleurs l'étude. ■

SOLÈNE CORDIER